



Exercice 2009

A decorative horizontal bar with a red-to-purple gradient and a thin blue line at the bottom, spanning the width of the page.

*COMPTES ANNUELS
DE L'EPIC SNCF
(Normes Françaises)*

En Millions d'Euros

Conseil d'Administration du 24 mars 2010

S O M M A I R E

Sauf mention contraire, les montants exprimés sont en Millions d'euros (M€).

	<i>pages</i>
BILAN	2
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	5
ANNEXE :	
Notes n°:	
PREAMBULE	7
- 1 - REFERENTIEL COMPTABLE	7
COMPARABILITE DES COMPTES	7
- 2 - EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE	7
- 3 - PRINCIPES COMPTABLES	8
- 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	22
- 5- CREANCE SUR RESEAU FERRE DE FRANCE ET SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE	26
- 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29
- 7 - STOCKS ET EN COURS	29
- 8 - CREANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES	30
- 9 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	31
- 10 -COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	31
- 11 -ECARTS DE CONVERSION	32
- 12 -CAPITAUX PROPRES	32
- 13 -PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33
- 14 -EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	34
- 15 -INSTRUMENTS DERIVES	37
- 16 -DETTE D'EXPLOITATION ET AUTRES	40
- 17 -COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	41
- 18 -CHIFFRE D'AFFAIRES	41
- 19 -ACHATS ET CHARGES EXTERNES	42
- 20 -AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	42
- 21 -CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	43
- 22 -DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	43
- 23 -RESULTAT FINANCIER	44
- 24 -RESULTAT EXCEPTIONNEL	45
- 25 -IMPOTS SUR LES RESULTATSET SITUATION FISCALE	46
- 26 -ENGAGEMENTS HORS BILAN	47
- 27 -TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	51
- 28 -RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	52
- 29 -HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
- 30 -LITIGES	53
- 31 -EVENEMENTS POST CLOTURE	54
- 32 -FILIALES ET PARTICIPATIONS	55
- 33 -ENTREPRISES LIEES	56

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Normes Françaises

ACTIF	Référence Annexe	31 décembre 2009	31 décembre 2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	342	327
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	17 387	17 590
CREANCE VIS A VIS DE RFF	5	1 926	2 364
CREANCE VIS A VIS DE CDP	5	4 825	5 972
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6	11 273	7 936
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		35 754	34 189
STOCKS ET EN COURS	7	768	720
CREANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES	8	7 756	9 132
COMPTES D'ACTIF DES SERVICES ANNEXES A VOCATION SOCIALE		-	88
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9	4 314	3 565
DISPONIBILITES		61	74
TOTAL ACTIF CIRCULANT		12 899	13 580
COMPTES DE REGULARISATION	10	287	315
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS		21	14
ECART DE CONVERSION - ACTIF	11	1 017	1 169
TOTAL DE L'ACTIF		49 979	49 268

Les Services Annexes à Vocation Sociale sont désormais intégrés ligne à ligne à l'actif et au passif du bilan.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Normes Françaises

PASSIF	Référence Annexe	31 décembre 2009	31 décembre 2008
CAPITAL	12	4 971	4 971
ECART DE REEVALUATION	12	70	70
REPORT A NOUVEAU	12	2 271	1 785
RESULTAT DE L'EXERCICE	12	- 382	633
SITUATION NETTE		6 929	7 459
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12	6 522	6 072
PROVISION REGLEMENTEE	12	-	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13 452	13 531
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	3 449	2 686
DETTES FINANCIERES	14	19 739	18 800
DETTES FISCALES ET SOCIALES	16	2 375	1 784
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	16	7 440	8 458
COMPTES DE PASSIF DES SERVICES ANNEXES A VOCATION SOCIALE		-	255
COMPTES DE REGULARISATION	17	2 542	2 615
ECART DE CONVERSION - PASSIF	11	982	1 139
TOTAL DU PASSIF		49 979	49 268

Les Services Annexes à Vocation Sociale sont désormais intégrés ligne à ligne à l'actif et au passif du bilan.

COMPTE DE RESULTAT

Normes Françaises

	Référence annexe	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	18	18 525	18 519
Production immobilisée et stockée		1 312	1 270
Achats et charges externes	19	-9 231	-8 673
Valeur ajoutée		10 606	11 116
Autres produits d'exploitation	20	162	198
Impôts, taxes et versements assimilés		-804	-739
Charges de personnel	21	-8 667	-8 591
Excédent Brut d'Exploitation		1 297	1 984
Reprises de dépréciations et provisions d'exploitation	22	330	420
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	22	-1 620	-1 447
Autres charges de gestion		-10	-139
Résultat d'exploitation		-3	818
Produits financiers	23	1 575	1 972
Charges financières	23	-1 814	-2 107
Résultat financier		-239	-135
Résultat courant		-243	683
Résultat exceptionnel		-216	-110
Impôt sur les résultats	25	76	60
Résultat net		-382	633

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Référence annexe	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net		- 382	633
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Dotations nettes aux amortissements et provisions (a)		2 167	1 489
- Plus ou moins values de cession		- 545	- 203
- Eléments non liés à l'activité			-
Capacité d'autofinancement (b)	27	1 241	1 918
Variation du besoin en fonds de roulement d'activité		- 86	- 102
(A) Flux liés à l'activité	27	1 155	1 816
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 2 962	- 3 104
Variation du besoin en fonds de roulement d'investissement (c)		- 494	- 3
Variation des prêts et avances consentis (d)		626	-
Acquisitions d'autres immobilisations financières (e) (f)		- 1 054	- 322
Sous total (1)		- 3 885	- 3 429
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (e) (g)		1 216	404
Cessions de titres			4
Cessions d'autres immobilisations financières			30
Sous total (2)		1 216	438
(B) Flux liés aux opérations d'investissement (1) + (2)	27	- 2 668	- 2 991
Dividendes versés à l'Etat		- 183	- 131
Versement des soultes SAAD		-	- 681
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		2 823	1 272
Remboursements nets d'emprunts (h)		- 1 465	908
Subventions d'investissements reçues		822	1 115
Variation des Valeurs Mobilières de Placement (i)		192	- 164
Variation des autres placements		- 154	- 798
Variation des dettes de trésorerie (i)		185	173
Autres variations		17	17
(C) Flux liés aux opérations de financement	27	2 236	1 712
Variation de Trésorerie (A+B+C)	27	722	538
Trésorerie nette à l'ouverture (j)		2 539	- 110
Trésorerie nette à la clôture TFT		3 261	428
Dettes de trésorerie à moins de 3 mois		307	2 182
VMP supérieures à 3 mois		805	1 022
ICNE inférieures ou égales à 3 mois		2	7
Trésorerie au bilan (Disponibilités + VMP)		4 375	3 639

(a) à compter de 2009, les provisions pour actif circulant (30 M€) sont comprises dans les dotations nettes aux amortissements et provisions (en 2008, elles étaient incluses dans la Variation du besoin en fonds de roulement d'activité).

(b) La capacité d'autofinancement s'élève à 1 241M€. Retraitée de l'impôt sur les sociétés (+60 M€), non pris en compte dans la CAF 2009, la CAF au 31 décembre 2008, s'élève à 1918 M€.

(c) Variation des fournisseurs d'immobilisations.

(d) En 2008 classé en Acquisitions d'autres immobilisations financières, dont CPRP caisse de Prévoyance et de retraite du personnel 1 472M€ (cf. Note 2 événements marquants de la période).

(e) Hors apports partiels d'actifs à La Foncière et ICF (pour 236 M€)

(f) Acquisition de Titres SNCF P pour 1 054 M€ (augmentation de capital)

(g) Dont cession des terrains de Paris Batignolles pour 370 M€

(h) dont remboursements bruts d'emprunts -3 082 M€ ; encaissements reçus au titre des créances RFF 448 M€, CDP 1 169 M€

(i) Pour la part à plus de 3 mois dès l'origine.

(j) L'écart entre la trésorerie à la clôture 31/12/08 et la trésorerie nette à l'ouverture 01/01/09 est lié au reclassement en trésorerie d'éléments financiers à moins de 3 mois pour un montant de 2 111 M€ :

Trésorerie nette à la clôture 31/12/2008	428
Billets de trésorerie à moins de 3 mois reclassés en dettes de trésorerie au 01/01/09	2 079
VMP à moins de 3 mois mais classés en plus de 3 mois au 31/12/08	32
Trésorerie nette à l'ouverture 01/01/09	2 539

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EPIC

*Sauf indication contraire,
les montants sont exprimés en millions d'euros*

PREAMBULE

Les comptes de l'entreprise sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 mars 2010.
L'EPIC SNCF constitue l'entité consolidante du groupe SNCF.

- 1 - REFERENTIEL COMPTABLE COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France, notamment le Plan Comptable Général issu du règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de Réglementation Comptable.

En application de l'article 25 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, La Société nationale des Chemins de fer Français – établissement public à caractère industriel et commercial – « est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce ». Elle tient sa comptabilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

La comparabilité des comptes n'appelle pas de commentaire particulier.

- 2 - EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

UN CONTEXTE ECONOMIQUE TRES DEFAVORABLE

Les comptes de l'entreprise s'inscrivent dans un contexte économique difficile et très défavorable. La baisse de l'activité mondiale, la chute de la production industrielle, les défaillances d'entreprises dans le secteur des transports, le ralentissement de la consommation des ménages affectent les résultats et plus particulièrement ceux de Fret SNCF et SNCF Voyages.

PERTE DE VALEUR CONSTATEE SUR LE FRET FERROVIAIRE

2009 a marqué une nouvelle chute brutale de l'activité (-26% en volume par rapport à 2008, tendance comparable à celle observée dans les autres pays de l'Union Européenne) ; cette année fait suite à un exercice 2008 déjà en retrait de 12% par rapport à 2007. Les difficultés rencontrées notamment sur le segment du wagon isolé se sont poursuivies et ont amené l'entreprise à présenter en septembre 2009, à l'issue d'une phase de diagnostic approfondi, un schéma directeur pour un nouveau transport ferroviaire de marchandises. Ce schéma directeur comporte 9 projets industriels (trains massifs européens, transformation du wagon isolé, service sur mesure aux clients actuels du wagon isolé, développement du combiné, autoroutes ferroviaires, opérateurs ferroviaires de proximité, fret à grande vitesse, logistique urbaine, plates-formes multimodales terrestres et maritimes) et une évolution du pilotage de l'activité, celle-ci étant dorénavant organisée en 5 entités (charbon-acier, automobile-chimie, agriculture et produits de carrière, combiné, multi-lots/multi-clients). L'entreprise a tiré les conséquences de l'évolution de la conjoncture et de cette nouvelle organisation en comptabilisant dans les comptes 2009 une perte

de valeur non récurrente de 525 M€ correspondant aux actifs excédentaires par rapport aux besoins de ces entités. Les modalités de calculs et impacts détaillés sont présentées en note 4.

PERTE DE VALEUR CONSTATEE SUR L'INFRASTRUCTURE – MAINTENANCE ET TRAVAUX

Du fait des résultats défavorables de l'Infrastructure, une perte de valeur de 230 M€ a été constatée dans le résultat de l'exercice amenant à une dépréciation totale des immobilisations corporelles et incorporelles de l'unité génératrice de trésorerie Infrastructure – Maintenance et travaux. Les hypothèses et les impacts des tests sont décrits en note 4.

ACCORD DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE

Un nouvel accord de cessation progressive d'activité est entré en vigueur en juillet 2008. Une provision a pu être constituée sur l'exercice 2009, l'entreprise ayant effectué une meilleure estimation sur le comportement attendu des salariés en matière d'utilisation de ce dispositif à partir des premières observations sur 2009. Un montant de 349 M€ a ainsi été constaté dans les comptes. Les informations détaillées relatives à cet accord sont données en note 3.

CESSION BATIGNOLLES

En novembre et décembre 2009, le site des Batignolles a été cédé à l'Etat suite à la décision d'implanter la Cité Judiciaire et l'Hôtel Régional de Police. Le montant de la plus value s'élève à 344 M€.

REMBOURSEMENT INTEGRAL DE LA CREANCE CPRP

La SNCF agissait pour le compte de la Caisse de Prévoyance et Retraite du Personnel dans le cadre d'une convention de gestion mis en place le 1^{er} juillet 2007 et prolongée. Au 31 décembre 2009, suite à l'arrêt du mandat de gestion, la Caisse de Prévoyance et Retraite du Personnel a remboursé les avances faites par la SCNF pour un montant de 1472 M€.

- 3 -

PRINCIPES COMPTABLES

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour établir les comptes de l'entreprise, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où certains éléments inclus dans les comptes ne peuvent être précisément évalués. Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte actuel de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2009 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

➤ La dépréciation des actifs non financiers :

L'entreprise évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir perdu de la valeur nécessitant la réalisation d'un test.

Ces tests visent, en partie, à déterminer une valeur d'utilité ou une valeur de marché diminuée des coûts de vente. Les calculs de valeur d'utilité reposent sur une estimation de la part de la

direction, des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), et du taux d'actualisation adéquat à retenir pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Les calculs de valeur de marché reposent sur une appréciation de la part de la direction du prix de transaction qui pourrait résulter de la vente des actifs soumis au test, étant donné l'état d'usure de ces actifs.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés et décrits en note 4.

➤ Les provisions pour risques, et les éléments relatifs aux avantages liés au personnel :

Le coût des avantages liés au personnel postérieurs à l'emploi est déterminé à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de mortalité et d'inflation. En raison du caractère long terme des plans, l'incertitude liée à ces hypothèses est significative et peut entraîner des montants de provision différents.

➤ Provisions pour risques liés à l'environnement

L'entreprise comptabilise une provision pour risques environnementaux dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable.

Les montants comptabilisés au titre de la dépollution des sites reposent sur la meilleure estimation possible des diagnostics réalisés au moment de l'arrêté des comptes et sur la prise en considération de ces valorisations pour les risques connus et pour lesquels les diagnostics sont en cours.

Les montants comptabilisés au titre du désamiantage du matériel roulant correspondent aux prix estimés du désamiantage au terme de la vie du matériel. Ils sont déterminés à partir des prix actuellement facturés par les « ferrailleurs-désamianteurs ». Ces prix ne comprennent ni le coût du transport pour amener l'engin chez le « ferrailleur-désamianteur » ni le prix de vente de la ferraille.

PARTAGE DEFINITIF DES ACTIFS ENTRE LA SNCF ET RFF

RFF (Réseau Ferré de France) a été créé par la loi n°97-135 du 13 février 1997. L'article 5 de ce texte prévoit que les « biens constitutifs de l'infrastructure ferroviaire et les immeubles non affectés à l'exploitation des services de transport appartenant à l'Etat et gérés par la SNCF sont, à la date du 1er janvier 1997, apportés en pleine propriété à RFF ». L'article énumère la nature des biens constitutifs de l'infrastructure et ceux qui sont exclus de l'apport. La loi précise en outre que ces transferts sont effectués à la valeur nette comptable.

Un décret n°97-445 du 5 mai 1997 expose les modalités de détermination du patrimoine initial de RFF et prévoit la mise en place d'une commission nationale de répartition des actifs (CNRA) pour proposer aux ministères de tutelle des solutions aux différends entre les deux établissements. Un rapport sur la répartition des actifs entre RFF et la SNCF a été remis le 2 janvier 2004.

Les difficultés de mise en œuvre de ce partage ont conduit à la mise en place d'une commission d'arbitrage qui a achevé ses travaux au cours du 2ème semestre 2006. Le rapport d'arbitrage a été rendu le 16 octobre 2006 avec publication au Journal Officiel le 29 novembre 2006.

Une fois cette répartition effectuée, la mise en œuvre des conclusions de l'arbitrage restait cependant litigieuse sur plusieurs points, rendant difficile la traduction définitive des conséquences dans les états financiers de la SNCF.

Sur la base d'une analyse de la Mission de Contrôle Economique et Financier des Transports (MCEFT) en date du 20 février 2008, un accord final a été trouvé entre RFF et la SNCF. Les termes de cet accord ont été repris dans une lettre adressée à la SNCF par l'Etat en date du 7 août 2008 (signée du Directeur Général des Infrastructures, des Transports et de la Mer, du Directeur Général de l'Agence des Participations de l'Etat et du Directeur du Budget) ; ce qui va conduire :

- au versement par RFF :
 - d'une indemnité compensatrice forfaitaire de 20,5 M€ au titre des investissements réalisés par la SNCF sur des biens finalement attribués à RFF
 - de charges patrimoniales et fiscales à hauteur respectivement de 36 M€ et 60,6 M€
- à la rétrocession par la SNCF des produits de cessions immobilières (16,7M€) et hors trafic (179,1M€).

Dans ce cadre, au total les intérêts de retard constatés en charges à payer s'élèvent à 24,5 M€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis et créés par l'entreprise pour elle-même. Ceux-ci sont amortis sur une durée probable d'utilisation n'excédant pas 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont composées de biens remis en jouissance par l'Etat et de biens propres.

- **Régime de possession par la SNCF des biens immobiliers remis en jouissance par l'Etat**

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à l'entreprise.

Le 1er janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'Etat, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de l'EPIC SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion de l'entreprise.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, l'établissement public exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'il acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

- **Biens propres**

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 1er janvier 1977 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Le coût de production comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations. Les frais financiers ne sont pas capitalisés.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées comme suit :

- les charges d'entretien courant supportées au cours de la vie du matériel (remise en état des pièces de rechange défectueuses, ainsi que remplacement des pièces inutilisables ou manquantes) constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de grandes révisions sont activées en composant révision ;
- les dépenses de révision effectuées au terme de la durée de vie du composant, ainsi que celles intervenues lors d'opérations de rénovation ou de transformation, sont portées en immobilisations dès lors qu'elles prolongent la durée de vie du bien.

- **Frais d'acquisition des immobilisations**

Les droits de mutation, honoraires (agences, notaire, ...) ou commissions (courtages et autres coûts de transaction liés aux acquisitions) et frais d'actes liés à l'acquisition (frais légaux, frais de transfert de propriété, ...) sont des éléments constitutifs du coût d'acquisition de l'immobilisation.

- **Durées d'amortissement**

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire (à l'exception du matériel informatique amorti selon le mode dégressif sur une durée de 4 ans) en fonction de leur rythme d'utilisation.

Les durées retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	20 ans
Constructions complexes (gares, bâtiments administratifs, ...)	
• Gros œuvre	50 ans
• Clos et couvert	25 ans
• Second œuvre	25 ans
• Aménagements	15 ans
• Lots techniques	15 ans
Constructions simples (ateliers, entrepôts, ...)	
• Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans
• Aménagements	15 ans
• Lots techniques	15 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel de transport ferroviaire :	
➤ TGV :	
• Structure	30 ans
• Aménagement intérieur	15 ans
• Révision	15 ans
➤ Locomotives électriques et diesel :	
• Structure	30 ans
• Révision	15 ans
➤ Automoteurs :	
• Structure	30 ans
• Aménagement intérieur	15 ans
• Révision	15 ans
➤ Voitures voyageurs :	
• Structure	30 ans
• Aménagement intérieur	15 ans
• Révision	10 à 15 ans
➤ Wagons	30 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

- **Dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles**

L'amointrissement de la valeur d'éléments d'actif, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation. Ces dépréciations (comme les amortissements) sont inscrites distinctement à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les actifs corporels immobilisés, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

TESTS DE PERTE DE VALEUR

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et à l'avis 2005-D du comité d'urgence, l'entreprise effectue des tests de dépréciation d'actifs lorsque des circonstances ou événements indiquent que des actifs ont pu perdre de la valeur.

L'entreprise apprécie, à chaque arrêté comptable, s'il existe un indice montrant qu'un actif ait pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un tel indice, le test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif avec sa valeur nette recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les tests sont réalisés au niveau de chaque UGT¹, représentant le plus petit niveau auquel les actifs peuvent être testés ; elles correspondent à des secteurs d'activité de l'entreprise.

La **valeur d'utilité** correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de la SNCF :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur une durée de 3 ans à 10 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini proche du taux d'inflation long terme attendu en France, dans la limite de la durée de vie des actifs testés,
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions dont bénéficie l'entreprise en vue de financer des investissements sont enregistrées en capitaux propres.

Elles sont reprises sur la même durée et au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent. La reprise est portée en résultat d'exploitation en diminution des dotations nettes aux amortissements.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

¹ L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette valeur est déterminée soit à la valeur de marché pour les sociétés cotées (cours de bourse), soit en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité attendues.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur ancienneté et de leur durée de vie économique.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts, par rapport aux montants des créances et dettes converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction, sont inscrits en écarts de conversion actif et passif. Après prise en compte des instruments de couverture, les pertes de change latentes nettes, par devise et par échéance, font l'objet d'une provision pour risque de change.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les obligations sont comptabilisées à leur date d'acquisition pour le montant nominal corrigé de la prime ou de la décote. A la clôture, elles comprennent le montant des intérêts courus et non échus.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droits d'entrée. Elles sont comparées à la clôture à la valeur liquidative. Si cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les titres de créances négociables sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les intérêts sont enregistrés en produits financiers au prorata temporis.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers utilisés par l'entreprise font l'objet d'une inscription en engagements hors bilan (cf. note 15).

En ce qui concerne la gestion des engagements à long terme, tous les instruments de couverture utilisés par l'entreprise sont affectés a priori à des emprunts, lors de leur lancement ou à des emprunts existants.

- **Gestion du risque de change**

Pour couvrir les encaissements et décaissements de devises liés au service de la dette et à l'activité commerciale, l'entreprise est amenée à intervenir sur le marché des changes. Les instruments utilisés sont les contrats à terme, les contrats d'échange (swaps) et les options de change.

Les moins-values latentes sur les options de change en cours sont provisionnées au compte de résultat. Les primes encaissées ou décaissées au titre de ces options, nettes de provisions, sont enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur échéance.

En date de clôture, les pertes latentes sur les instruments financiers en devises et les sous-jacents couverts font l'objet d'une provision.

- **Gestion du risque de taux**

Contrats et options sur contrats d'échange de taux

L'entreprise utilise les contrats d'échange de taux et les options sur contrats d'échange de taux à l'occasion de ses émissions d'emprunts ou dans le cadre de la gestion de sa dette existante.

Depuis 2006, toutes les primes encaissées ou décaissées au titre des options sont systématiquement enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur exercice. En outre, lorsqu'une vente d'option est exercée, la valeur perdante du contrat d'échange de taux mis en place dans le cadre de la stratégie de couverture, est enregistrée au compte de résultat l'année de son engagement. Elle est ensuite étalée au compte de résultat en compensation du contrat d'échange contractuel.

Dans le cadre de la gestion active de son risque de taux, l'entreprise s'efforce, dans la mesure du possible, d'annuler des contrats existants plutôt que d'effectuer de nouvelles opérations de couverture, ceci afin de limiter son risque de contrepartie et ses engagements. Le montant des soultes encaissées ou décaissées à l'occasion de la conclusion ou de l'annulation de contrats d'échange est étalé sur la durée de vie des éléments couverts correspondants.

Lorsqu'une stratégie de couverture ne répond pas aux critères de couverture fixés par l'entreprise, l'ensemble des résultats liés à cette stratégie et à sa résiliation est inscrit en totalité dans le compte de résultat de l'exercice.

Contrats à terme de taux

L'entreprise peut être amenée à intervenir sur les marchés à terme de taux d'intérêts, notamment dans le cadre de la préparation d'une émission d'emprunt ou pour gérer le risque de taux sur ses actifs et passifs à taux variables. Ces opérations peuvent prendre la forme d'interventions sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les charges et produits résultant des contrats à terme ferme d'instruments financiers sont étalés sur la durée des emprunts couverts.

- **Instrument financiers sur matières premières**

Afin d'optimiser le coût moyen des approvisionnements en carburant, l'entreprise utilise des instruments financiers dérivés de couverture liés aux produits pétroliers. Ces opérations prennent principalement la forme de swaps (contrats d'échange) ou d'options sur swaps.

Les primes encaissées ou décaissées au titre des options sont enregistrées au compte de résultat et dans la même période que les opérations couvertes.

PRIMES ET FRAIS D'ÉMISSION, PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Dans le cas d'une émission au dessous du pair, la prime est enregistrée sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Les frais sont constatés dans un compte de charges à étaler à l'actif du bilan. Ces primes et frais sont amortis par fractions égales sur la durée de vie des emprunts.

Dans le cas d'une émission au-dessus du pair, la prime d'émission est affectée en priorité à l'amortissement des frais d'émission, l'écart résiduel éventuel constitue :

- soit un produit constaté d'avance si la prime est supérieure aux frais,
- soit des frais d'émissions compensés si la prime est inférieure aux frais.

Cet écart résiduel est étalé sur la durée de l'emprunt.

OPERATIONS DE LOCATION - FINANCEMENT

L'entreprise procède à des cessions de son matériel ferroviaire. Ces cessions sont effectuées soit au coût de construction (matériel neuf), soit à la valeur nette comptable, soit à une valeur d'expertise (matériel ancien).

Le matériel est cédé soit pour faire l'objet d'un contrat de location vente avec la société Eurofima, soit dans le cadre d'un montage d'ingénierie financière d'optimisation du patrimoine ou dans un contrat de cession-bail.

Opérations de cession-bail et assimilées

Cession-bail

Il s'agit de contrats de cession-bail classiques. L'entreprise vend son matériel à un tiers et le reprend en location avec une option d'achat.

Les loyers sont constatés en « Charges externes ». Un dépôt est constitué à titre de garantie. Il est constaté en « Autres immobilisations financières » (cf. note 6).

Les plus-values réalisées lors des cessions de matériel sont constatées en « Comptes de régularisation – passif ». Le produit est repris en résultat sur la durée de vie du contrat.

Sur la base de l'analyse du contrat, l'option d'achat ne fait pas l'objet d'une provision. Lorsqu'elle est levée, l'option d'achat est portée en immobilisation corporelle et amortie sur la durée de vie résiduelle du bien.

Location vente

L'entreprise procède auprès de la société Eurofima (société de financement suisse créée par les Etats Européens le 20 octobre 1955) à des cessions de son matériel ferroviaire. L'entreprise transfère la propriété de son matériel à Eurofima en échange d'un financement enregistré en « Dettes d'exploitation » (cf. note 16). Les remboursements de la dette sont constatés en diminution des « Dettes d'exploitation ».

Le matériel est repris sous forme d'un contrat de location-vente.

Pendant toute la durée du contrat, le matériel ne figure pas à l'actif immobilisé de l'entreprise mais en « créances d'exploitation » (cf. note 8) Il fait l'objet d'un amortissement calculé linéairement sur les mêmes durées que des matériels identiques immobilisés. Cet amortissement est inscrit en diminution des « Créances d'exploitation » (cf. note 8), afin de présenter la valeur des biens nette des amortissements.

Dans le cas où une part du matériel est financée directement par l'entreprise, cette part est considérée comme une avance accordée à Eurofima. Cette avance figure en « Autres Immobilisations Financières » (cf note 6). Elle fait également l'objet d'un amortissement sur la durée de vie du bien.

Pendant la durée du contrat, les charges constatées au compte de résultat sont composées des intérêts liés au financement et de la dotation aux amortissements des matériels concernés.

Les plus-values réalisées lors des cessions de matériel à Eurofima sont neutralisées et comptabilisées :

- en « Dettes d'exploitation » pour la part correspondant à l'amortissement du bien cédé,
- et pour la différence résiduelle entre la plus-value et l'amortissement :
 - soit en « comptes de régularisation – passif », si le montant de la cession est supérieur à la valeur brute du bien cédé. Ce produit est alors figé tout au long du contrat et viendra compenser la valeur du bien lors de sa réintégration à l'actif immobilisé de l'entreprise,
 - soit en « Immobilisations financières », si le montant de la cession est inférieur à la valeur brute du bien cédé. Ce montant fait l'objet d'un amortissement sur la durée résiduelle du bien au même titre que les autres biens financés directement par l'entreprise.

A l'expiration du contrat de location vente, le financement est soldé et le bien devient propriété de l'entreprise. Les comptes ci-dessus, constitutifs de la valeur brute et de l'amortissement sont transférés dans les postes correspondants de l'actif immobilisé de l'entreprise. Le matériel figure alors au bilan pour sa valeur brute d'origine, avant cession à Eurofima, et son amortissement est poursuivi normalement.

Autres opérations

Sur matériel roulant

Depuis 1991, l'entreprise réalise des opérations d'ingénierie financière. La majorité de ces montages financiers s'appuie sur des contrats de financement préexistants avec Eurofima, dont le schéma de comptabilisation est mentionné ci-dessus.

Ces opérations consistent à donner du matériel en location (Lease Hold) ou à le vendre à un bailleur (Pickle Lease, Service Contract, Lease Néo-zélandais, Lease Suédois). Celui-ci les remet en sous-location (Lease Hold) ou en location (Pickle lease, Service Contract, Lease Néo-zélandais, Lease Suédois) à l'entreprise avec une option d'achat. L'entreprise continue d'avoir la pleine maîtrise du matériel concerné pour les besoins de son exploitation.

La structure de financement existante du matériel n'étant pas modifiée, l'ensemble des charges et produits est constaté en résultat financier ainsi que le bénéfice net de ces opérations. Celui-ci est enregistré, dès la signature du contrat, en résultat financier, à l'exception des contrats Pickle Lease pour lequel le bénéfice de l'opération est constaté par étalement sur la durée du contrat.

L'ensemble des opérations comptabilisées en résultat financier s'équilibre sur la durée du contrat.

Lease-Hold

Ce montage financier s'appuie sur des contrats de location-vente et sur des contrats d'échange préexistants avec la société Eurofima.

Au bilan :

- les pré-loyers versés par le bailleur, la provision pour option d'achat et les sous-loyers courus non échus sont comptabilisés en « Emprunts et dettes financières » (cf. note 14),
- le placement, qui sera utilisé lors de la levée de l'option, les parties immobilisées des contrats d'échange et les intérêts courus non échus associés, ainsi que les loyers à recevoir sont constatés en « Autres immobilisations financières » (cf. note 6).

Pickle Lease, Service Contract, Lease Néo-zélandais, Lease Suédois

Ces opérations entraînent en tant que de besoin la résiliation de contrats de location-vente préexistants avec Eurofima. Le financement mis en place à l'origine avec Eurofima, ou des contreparties bancaires est maintenu en « Dettes d'exploitation ». Il est intégré dans le montage financier et représente la partie « emprunt » du contrat d'échange mis en place avec Eurofima, ou des contreparties bancaires. Ce contrat d'échange comporte une partie « prêt », exprimée en devises, destinée à financer l'achat du matériel par le bailleur. Il est comptabilisé en « Créance d'exploitation » (cf. note 8).

Le matériel entre, dans un premier temps, à l'actif de l'entreprise puis est cédé au bailleur lors de la mise en place du montage.

Ce matériel est ensuite repris en location avec une option d'achat. L'option d'achat est provisionnée en risques et charges. Une partie de cette option d'achat est constituée de la valeur nette comptable du bien au moment de l'opération financière. Celle-ci est constatée chaque année en « Dotations aux provisions d'exploitations » selon la durée de vie restante du bien (cf. note 13). L'autre partie de cette option d'achat, est constatée en résultat financier.

Dans le cadre du Lease Néo-zélandais, l'option d'achat prépayée est constatée en « Autres immobilisations financières ».

Le Lease Suédois a pour particularité de mettre sous contrat des en-cours de matériel roulant, ceux-ci sont mis en service après la conclusion du contrat de lease.

Pour le Pickle Lease, les placements sont enregistrés dans la partie « prêt » des contrats d'échange.

Les plus-values réalisées lors des cessions de matériel sont comptabilisées en « Comptes de régularisation – passif ». Ce produit est constaté en résultat financier tout au long du contrat et fait l'objet d'une dotation aux provisions financières constitutive de l'option d'achat.

Lorsqu'elle est levée, l'option d'achat est portée à l'actif pour refléter la valeur actuelle du bien qui est amortie sur la durée de vie résiduelle. La provision constituée à ce titre est reprise simultanément.

UK Lease

Ce type de lease consiste à faire vendre par Eurofima du matériel roulant sous contrat à un investisseur qui le donne en sous-location à l'EPIC SNCF pour une durée de 5 ans.

En compensation du matériel vendu par Eurofima, l'EPIC SNCF lui vend un autre matériel d'une valeur identique afin de maintenir en place le contrat de location-vente initial.

A la fin du contrat de lease, le matériel est cédé par l'EPIC SNCF à un tiers, interne ou externe au groupe SNCF, à des conditions qui garantissent le bénéfice initial de la SNCF

Sur actifs technologiques (Qualified Technologic Equipement)

Le QTE Lease consiste à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur. Celui-ci les remet en sous-location à l'entreprise avec une option d'achat. L'entreprise continue d'avoir la pleine maîtrise des matériels et logiciels concernés pour les besoins de son exploitation.

Sur la partie comptable, ces opérations sont assimilables aux opérations de Lease Hold. Au bilan, les pré-loyers versés par le bailleur, la provision pour option d'achat sont comptabilisés en « Emprunts et dettes financières », les placements (Equities, Dépôts et swaps) et les charges constatées d'avance étant placées en « Immobilisations financières ».

L'ensemble des charges et produits est constaté en résultat financier. Le bénéfice net de ces opérations est enregistré, dès la signature du contrat, en résultat financier.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- **Provision pour contrats déficitaires**

Dès qu'elle devient probable une perte sur contrat pluriannuel est provisionnée.

Elle est égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle du contrat (rémunération du contrat déduction faite des coûts inévitables) et la perte déjà réalisée à la clôture.

- **Provisions pour risques liés à l'environnement**

L'entreprise comptabilise des provisions pour les risques liés à l'environnement lorsque la réalisation du risque est estimée probable. Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, la remise en état et le nettoyage des sites.

Suite à la transposition en droit français de la directive 2004/35 en juillet 2008, relative à la responsabilité environnementale, dite « pollueur / payeur », la SNCF a mis en place un management environnemental dont l'un des objectifs est d'apporter un éclairage sur les impacts liés à son activité, notamment en ce qui concerne les installations de stockage et de distribution de carburants, les rejets d'eau, les déchets,...

Les diagnostics réalisés dans ce cadre sont comptabilisés au fur et à mesure de leur réalisation.

Depuis le 1er janvier 1997, date d'application du décret 96-1133 du 24/12/1996, au titre de la protection des travailleurs et des consommateurs, la fabrication, l'importation, la détention en vue de la vente, la vente,.... de toutes variétés d'amiante et de tout produit en contenant sont interdites en France. La politique actuelle de l'entreprise est de vendre le matériel arrivant en fin de vie soit à d'autres opérateurs de transport soit à des prestataires d'industrie privée pour être ferrailé. Au regard du décret, l'entreprise ne peut céder le matériel que si préalablement il a été « désamianté ». A ce titre, l'EPIC SNCF provisionne les coûts liés à ces opérations de désamiantage. Cette provision fait l'objet d'une actualisation (cf. note 13). Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat financier.

Enfin, une provision pour risque est constatée au titre des actions intentées par le personnel contre l'entreprise concernant l'exposition à l'amiante.

- **Provisions pour litiges**

L'entreprise est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

- garanties de bonne fin reçues des entreprises fournissant des travaux de construction,
- garanties accordées aux clients du secteur de transport de marchandises au titre des aléas survenus au cours du transport.

Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

- **Provisions pour restructuration**

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la clôture des comptes. Ce coût correspond essentiellement aux coûts de départ des personnels concernés.

- **Provisions pour rentes accident du travail**

L'entreprise assure elle-même le service des rentes d'accidents du travail à son personnel en activité et à ses retraités. A ce titre, elle comptabilise une provision pour risques visant à couvrir les rentes versées aux agents en activité ayant subi un accident professionnel.

L'engagement calculé intègre dorénavant la réversibilité des rentes accidents du travail. Par principe, les rentes d'accident du travail ne sont pas réversibles sauf lorsque le décès du retraité (ou de l'actif) est imputable à l'accident ou à la maladie professionnelle. Dans ce cas, le conjoint survivant bénéficie d'une rente d'ayant droit.

Les rentes versées au personnel retraité font l'objet de la constatation d'un engagement hors bilan (Cf. note 26)

- **Provisions pour médailles du travail**

La Médaille d'Honneur des Chemins de fer est destinée à récompenser les services rendus dans leur emploi par les agents. La médaille d'Argent peut être décernée à tout agent quel que soit son âge, en activité ou non, comptant au moins vingt cinq années de services. Dans les mêmes conditions, la médaille de Vermeil peut être décernée à tout agent comptant au moins trente cinq années de services et la médaille d'Or à tout agent comptant au moins trente huit années de services.

Les agents en activité de service auxquels est décernée la médaille d'Honneur bénéficient d'une allocation et d'un congé supplémentaire avec solde.

Une provision correspondant aux versements probables aux salariés est comptabilisée. Cette provision est calculée en valorisant le coût de cette allocation et des 2 jours de congés supplémentaires obtenus à l'occasion des 25, 35 et 38 ans d'activité à l'EPIC SNCF ou 20, 30 et 33 ans pour les agents de conduite.

- **Provision pour cessation progressive d'activité**

La cessation progressive d'activité est un dispositif dont l'objectif est d'aménager le temps de travail en fin de carrière des salariés. Elle fixe ainsi une formule de temps de travail permettant de ménager une période de transition entre l'activité professionnelle et le départ en retraite. Un nouvel accord est entré en vigueur en juillet 2008 offrant la possibilité d'une cessation dégressive ou complète. L'octroi des avantages combine des critères d'ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L'accord est traité dans les comptes individuels comme une provision.

Cette provision est calculée sur une base actuarielle en utilisant la méthode des unités de crédit projetés. Le calcul repose notamment sur une hypothèse de taux d'adhésion à la CPA.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES, PREVOYANCE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL
--

Les régimes postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies ou en régimes à prestations définies.

- **Régimes à cotisations définies**

- Les engagements de retraite, prévoyance et autres avantages au personnel sont traités en note 26. La création de la Caisse autonome de Prévoyance et de retraite du Personnel de l'EPIC SNCF, le 30 juin 2007, a eu pour conséquence de dégager l'EPIC SNCF de ses engagements de retraite et de prévoyance, l'entreprise se trouvant désormais engagée vis-à-vis de son personnel par un régime à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse les cotisations définies à une entreprise distincte et n'aura aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

- **Régimes à prestations définies**

- Les engagements restant concernent ceux relevant de régimes à prestations définies ; c'est-à-dire :

- Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels l'entreprise a l'obligation de payer les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Il s'agit :

- Du régime de prévoyance des cadres supérieurs,
- Des rentes accident du travail à verser au départ à la retraite du salarié (Pour la partie rentes accident du travail à verser aux actifs se référer à la note 3 Principes comptables - paragraphe Provisions pour Risques et Charges),
- De l'action sociale. Il s'agit notamment de la prise en charge d'accueil en établissements, de suivi psychologique et de production de soins, des aides familiales aux retraités, des aides à l'amélioration de l'habitat des retraités et de la 31 et 32^{ème} maladie.

Les affiliés atteints d'une des 30 affections de longue durée reprise sur la liste de l'article D322-1 du code de sécurité sociale sont exonérés du ticket modérateur. Ceux qui sont atteints d'une affection unique non inscrite à la liste, à traitement prolongé et à thérapie coûteuse, sont exonérés du ticket modérateur au titre de la 31ème maladie. Ceux touchés par plusieurs affections hors liste, mais entraînant un état pathologique invalidant pour lesquels des soins continus d'une durée supérieure à 6 mois sont nécessaires, bénéficient de l'exonération du ticket modérateur au titre de la 32ème maladie. Dans ces deux derniers cas, le ticket modérateur est pris en charge par l'entreprise. Suite à la parution de l'arrêté du 14/01/09 publié au JO du 22/01/09, les affectations hors listes dites ALD31 et ALD32 ne sont pas pris en charge par l'entreprise.

- D'autres régimes à prestations définies à long terme tels que les médailles du travail, le chômage, les allocations pour départ volontaire, les prestations de cessation progressive/anticipée d'activité, les maintiens de salaire, le compte épargne temps. D'une manière générale, les services rendus et écarts actuariels sont comptabilisés en dotations aux amortissements et provisions d'exploitation ; les effets de désactualisation sont comptabilisés en résultat financier.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est construit selon la méthode dite « indirecte » qui consiste à corriger le résultat net de l'entreprise, des charges et produits sans incidence sur la trésorerie, en vue de déterminer la capacité d'autofinancement.

La trésorerie du tableau des flux comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement, les dépôts et les emprunts de trésorerie d'une échéance inférieure ou égale à 3 mois dès l'origine.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS
--

Activités de transport (Voyageurs, fret)

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de la réalisation du transport des voyageurs et des marchandises.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'émission du titre de transport voyageurs est régularisé en fin de période, pour tenir compte des titres de transport émis mais non utilisés (enregistrés dans les « produits constatés d'avance »).

Compensations et contributions de l'Etat et des régions

Ces contributions sont composées de compensations tarifaires au titre des tarifs sociaux mis en place par l'Etat, et de contributions rémunérant des offres globales de service dans un cadre contractuel ou des prestations spécifiques. Elles sont enregistrées en « Chiffre d'affaires ».

Travaux réalisés par l'entreprise dans le cadre de la conduite de travaux pour Réseau Ferré de France

Les prestations et travaux réalisés par l'entreprise au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la maîtrise d'œuvre sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux par phase de projet.

Maintenance

L'EPIC SNCF et Réseau Ferré de France ont signé, le 25 mai 2007, la nouvelle convention de gestion de l'infrastructure 2007-2010. Pour la première fois depuis la création de RFF en 1997, la convention avec l'EPIC SNCF est établie pour une durée de quatre ans, donnant ainsi aux deux entreprises la visibilité nécessaire à une gestion plus efficace du point de vue technique et financier.

A chaque arrêté, les coûts prévisionnels inévitables du contrat sont réestimés. Dans le cas où ceux-ci sont supérieurs à la rémunération attendue au titre de la convention, une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée (cf. note sur les provisions).

DISTINCTION ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat des opérations financières. Il inclut donc l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités opérationnelles de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel est constitué des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de l'entreprise.

TRAITEMENT COMPTABLE DES SERVICES ANNEXES A VOCATION SOCIALE

En application de la loi du 21 juillet 1909, les services annexes à caractère social (qui couvrent notamment le régime de prévoyance des cadres supérieurs, les rentes accident du travail,...) n'ont pas de personnalité juridique propre mais sont dotés d'une autonomie comptable et financière.

Suite au changement de système d'information comptable au 01/01/2009, la comptabilité des services annexes à caractère social est incluse intégralement dans les comptes de l'EPIC SNCF. Toutefois, l'autonomie comptable de ces services est matérialisée par un code analytique distinct.

- 4 -
**IMMOBILISATIONS
INCORPORELLES ET CORPORELLES**

	31 décembre 2008	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts/ reclassements (1)	31 décembre 2009
Immobilisations incorporelles	325	0	-7	154	472
Immobilisations incorporelles en cours	160	77	-2	-111	125
Total des immobilisations incorporelles brutes	485	77	-8	43	597
Terrains	1 102	0	-52	3	1 053
Aménagements des terrains	348	0	-2	69	415
Constructions et agencements	6 776	0	-275	415	6 916
Installations techniques, Matériel et Outillage	2 321	0	-34	228	2 515
Autres immobilisations corporelles	636	0	-9	114	740
Matériel ferroviaire	18 819	191	-1 154	1 527	19 384
Immobilisations en cours	2 874	2 618	-6	-2 557	2 928
Total des immobilisations corporelles brutes	32 876	2 809	-1 533	-201	33 951
Total des immobilisations corporelles et incorporelles brutes (3)	33 362	2 886	-1 542	-158	34 549
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	-163	-124	18	-24	-293
Total des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (2)	-163	-124	18	-24	-293
Amortissements des aménagements des terrains	-67	-20	1	-0	-86
Amortissements des constructions et agencements	-3 133	-274	180	7	-3 221
Amortissements des installations techniques, Matériel et Outillage	-1 353	-133	34	-0	-1 452
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-391	-78	9	-7	-466
Dépréciation des immobilisations fixes	-351	-104	74	24	-356
Amortissements du matériel ferroviaire	-9 399	-828	251	-0	-9 976
Dépréciation du matériel ferroviaire	-588	-486	105	-0	-969
Total des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (2)	-15 281	-1 924	655	24	-16 526
Total des amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	-15 444	-2 047	673	-0	-16 819
Total des immobilisations corporelles & incorporelles nettes	17 917	839	-869	-158	17 729

(1) La colonne "transferts / reclassements" correspond aux mises en service d'immobilisations en cours et aux reclassements effectués sur l'exercice.

(2) Les amortissements comprennent les dotations d'exploitation et exceptionnelles.

(3) Les 158 M€ de transferts concernent un reclassement du montant d'ouverture de Lease Suédois classé en autres créances.

EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les investissements de l'exercice 2009 sont principalement constitués par :

- Les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments (modernisation de l'EMM de Paris Nord Joncherolles, système de communication GSMR, travaux liés à la modernisation de l'EIM Pays de Loire, travaux de la gare de Bellegarde, travaux de l'atelier TER de Rennes) pour un total de 732 M€,
- les logiciels produits en interne pour 77 M€,
- l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire pour 1886 M€ qui s'explique notamment par les projets suivants : les autorails grande capacité (475 M€), les TVG Duplex (99 M€) et Dasye (312 M€), les TER2N nouvelle génération (202 M€), les rames de Franciliens (161 M€) et les locomotives Fret (162 M€),
- l'arrivée à échéance de deux contrats Eurofima, conduisant à la réintégration en immobilisation du matériel ferroviaire pour 101 M€ en valeur brute et pour 59 M€ en valeur nette comptable.
- La levée anticipée d'une option d'achat pour 90 M€

La production immobilisée, incluse dans les acquisitions, s'élève à 1090 M€ (1081 M€ en 2008)

- 637 M€ (643 M€ en 2008) pour les installations fixes,
- 453 M€ (438 M€ en 2008) pour le matériel ferroviaire.

Les diminutions des immobilisations correspondent pour l'essentiel :

- à la cession de rames TGV à la société Eurofima dans le cadre des contrats de location - financement du matériel ferroviaire : 113 M€ en valeur brute et 91 M€ en valeur nette comptable,
- à des cessions de matériel ferroviaire pour 611 M€ en valeur brute et 399 M€ en valeur nette
- à des cessions de matériel ferroviaire financé par les régions pour 447 M€,
- à des cessions d'autres installations fixes pour 383 M€ en valeur brute et 153 M€ en valeur nette (dont la cession de la 1ère tranche des Batignolles à la Mairie de Paris, les apports d'actifs à la Foncière et à ICF Novedis).

PERTES DE VALEUR

Les tests de valeur des actifs sont effectués sur la base d'UGT représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés.

Les actifs testés comprennent les actifs à durée de vie finie dès lors que l'UGT présente des indices de perte de valeur.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'entreprise doit apprécier, à chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice, qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. Les UGT² suivantes ont ainsi fait l'objet de test de dépréciation.

² L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs

UGT présentant des indices de perte de valeur

Des tests ont été réalisés pour les UGT Corail (y compris Elipsos), Intercités, Transilien et Infrastructure sur lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés au cours de l'exercice. Les indices identifiés proviennent de trajectoires négatives pour Corail et Intercités et de résultats éloignés de la trajectoire prévisionnelle pour Infrastructure.

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles testées et les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes au 31 décembre 2008 :

Secteur	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages
UGT	Infrastructure Maintenance et travaux	Corail Inter cités	Matériels classiques (CORAIL, ELIPSOS)
Immobilisations corporelles et incorporelles avant dépréciation (à la clôture en millions d'euros)	469	193	226
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 3 ans
Taux d'actualisation (mini -maxi)	7,4% - 8,2 %	7,8% - 9.2 %	7,8% - 9.2 %
Taux de croissance	2%	2%	2%

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles testées et les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes au 31 décembre 2009 :

Secteur	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Voyages
UGT	Infrastructure Maintenance et travaux	Transilien	Corail Inter cités	Matériels classiques (CORAIL, ELIPSOS)	TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)
Immobilisations corporelles et incorporelles avant dépréciation (à la clôture en millions d'euros)	508	2 810	215	218	3 673
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 10 ans
Taux d'actualisation (mini -maxi)	6,3% - 7,4%	7,7% - 8,8%	7,1% - 8,1%	7,1% - 8,1%	8,3% - 9,6%
Taux de croissance	2%	2%	2%	2%	2%

Les pertes de valeur déterminées à l'issue des tests concernent essentiellement les immobilisations corporelles.

Aucun test de sensibilité n'a été effectué sur les UGT Inter cités et matériels classiques et Infrastructure car ces UGT sont dépréciés à 100% ou sur une base pour laquelle la sensibilité n'a pas de signification.

Pour ce qui concerne l'UGT Transilien, un test a été réalisé sur l'actif au 30 juin 2009 fondé sur une projection financière à 3 ans, après paiement des investissements contractuels. Le test a retenu l'hypothèse d'une valeur de cession théorique en fin de période égale à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité qui en a résulté est supérieure à l'actif testé.

Consécutivement à la réorganisation de l'activité, l'UGT Fret SNCF a été découpée en 5 UGT au cours de l'exercice 2009. Les modalités de détermination de la perte de valeur de 525 M€ comptabilisée en 2009 sont décrites ci-après.

Pour l'UGT TGV France / Europe à l'exclusion d'Eurostar, l'analyse a consisté à valoriser les cash flows futurs générés par le parc identifié au 31/12/2009. Les hypothèses retenues proviennent des projections actuelles (plan sur 10 ans).

INFRASTRUCTURE

L'actualisation des tests menés en 2009 a conduit à la dépréciation totale des actifs de l'infrastructure. Ainsi, les matériels roulants qui avaient été écartés au 31/12/2008 au motif qu'un marché pouvait exister sur cette catégorie d'actif, ont également été dépréciés durant l'exercice. La dépréciation des actifs a été portée à 457 M€ pour les installations fixes et 98 M€ pour le matériel ferroviaire.

A la clôture toutes les catégories d'immobilisation de l'infrastructure sont dépréciées à 100%

FRET

A la suite de la réorganisation de l'activité mentionnée en Note 2, Fret SNCF est dorénavant découpée en cinq UGT pour refléter la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du schéma directeur rendu public en septembre 2009. L'entreprise a appliqué une dépréciation pour le matériel roulant suivant l'utilisation qui en est faite :

- si le matériel est sans affectation ou si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie négatifs :
 - dépréciation à 100% du matériel roulant n'ayant pas de valeur de marché ;
 - dépréciation de la valeur nette comptable à la valeur de marché si cette dernière est inférieure.
- si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie positifs, le matériel roulant n'est pas déprécié.

Au total, une dépréciation complémentaire de 275 M€ a été comptabilisée sur les matériels roulants (y compris matériel en cours). De plus, une dotation nette de provision pour risque de 238 M€ a été constatée sur les engagements de commandes fermes.

A ce stade, l'entreprise considère que ce niveau de dépréciation constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater.

Par ailleurs, le stock de pièces de rechange du matériel de Fret SNCF a été déprécié à hauteur de 70% de sa valeur, soit 12 M€ au 31 décembre 2009.

SNCF PROXIMITES - INTERCITES

Au 31 décembre 2009, les excédents bruts d'exploitation indiqués dans le plan d'affaire à 3 ans de cette activité sont négatifs. La dépréciation de la totalité du matériel a été portée à 190 M€ au 31/12/09.

SNCF VOYAGES - MATERIELS CLASSIQUES (CORAIL, ELIPSOS)

Au 31 décembre 2009, les plans d'affaires à 3 ans présentés pour le matériel dit classiques font ressortir une situation déficitaire de ces deux concepts de voyage. La dépréciation de la totalité du matériel qui leur est affectée a été ajustée pour atteindre 364 M€.

CREANCE SUR RESEAU FERRE DE FRANCE ET SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE

CREANCE SUR RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)

La Loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF), précise dans son article 7 que, en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à Réseau Ferré de France.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan de l'entreprise, d'une créance sur RFF, le passif de l'entreprise restant identique.

La créance sur RFF a été constituée en ligne à ligne de manière à ce qu'elle présente une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celles de la dette de l'entreprise après contrats d'échange arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 milliards d'Euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes de l'entreprise sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes.

Une convention, signée entre les deux établissements, supporte la créance sur RFF.

Au 31 décembre 2009, la créance sur RFF se décompose comme suit :

Structure par échéances

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Moins d'un an	57	448
Plus d'un an et moins de 5 ans	691	734
Plus de 5 ans	1 145	1 142
Total	1 893	2 324
Intérêts courus non échus	33	40
Total général	1 926	2 364

Structure par devises hors intérêts courus

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Euro	1 472	1 920
Franc suisse	183	183
Livre Sterling	238	222
Total	1 893	2 324

Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux fixe	308	308
Taux variable	1 584	2 016
Total	1 893	2 324

SERVICE ANNEXE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE (SAAD) ET CREANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP)
--

La Loi de finances rectificative publiée le 27 décembre 2007 par son article 82 a mis fin au Service Annexe d'Amortissement de la Dette (SAAD) créé le 1^{er} janvier 1991, conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'Etat français et la SNCF et dont la vocation était d'isoler une part de la dette de la SNCF.

A cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées en décembre 2007 :

Conclusion de contrats croisés dits « miroirs » entre la SNCF et la Caisse de la Dette Publique (CDP) le 31 décembre 2007

- Conclusion d'un contrat d'emprunt SNCF vis-à-vis de la CDP, ce contrat reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette inscrite dans le SAAD et portant aussi sur les dérivés associés,
- Simultanément conclusion d'un contrat inverse, la CDP empruntant à la SNCF.

A l'issue de cette étape, la SNCF est donc à la fois débitrice et créancière de la CDP d'un même montant, lequel est égal à son engagement vis-à-vis du SAAD.

Reprise par l'Etat des engagements de la SNCF vis-à-vis de la CDP

Une fois ces contrats miroirs mis en place, l'Etat s'est substitué à la SNCF pour le remboursement de la dette CDP, par arrêté publié le 28 décembre 2007, comme l'y autorisaient les dispositions de la loi de finances rectificative publiée le 27 décembre 2007 au JO.

Conséquence de la reprise de dette – Fin du SAAD

Du fait de la reprise de ses engagements par l'Etat et du changement de débiteur corrélatif, la SNCF se trouve libérée de toute obligation au titre du contrat précité vis-à-vis de la CDP. En contrepartie, les engagements financiers de l'Etat au titre du SAAD sont soldés.

A l'issue de ces opérations, il est mis fin au SAAD.

Il en résulte que **la SNCF** :

- **reste endettée vis-à-vis des détenteurs de titres** avec les contreparties bancaires des instruments financiers à terme (contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt) qu'elle a nouées,
- **détient une créance sur la CDP** reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette qui était portée par le SAAD et portant aussi les dérivés associés.

Au 31 décembre 2009, et conformément aux dispositions décrites ci-dessus, la créance sur CDP se décompose comme suit :

Structure par échéances

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Moins d'un an	1 187	1 169
Plus d'un an et moins de 5 ans	2 186	3 373
Plus de 5 ans	1 499	1 499
Sous-total	4 872	6 042
<i>Neutralisation effet contrat d'échange</i>	- 138	- 170
Total	4 734	5 872
Intérêts courus non échus	91	100
Total général	4 825	5 972

Structure par devises hors intérêts courus

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Euro	4 872	6 042
<i>Neutralisation effet contrat d'échange</i>	- 138	- 170
Total	4 734	5 872

Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux fixe	3 325	3 900
Taux variable	1 547	2 142
<i>Neutralisation effet contrat d'échange</i>	- 138	- 170
Total	4 734	5 872

- 6 -

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre 2008	Reclassements à l'ouverture (*)	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Autres mouvements	31 décembre 2009
Titres de participations	2 101		1 290	- 408	-	2 983
<i>Dont titres libérés (5)</i>	1 820		1 290	- 408	-	2 702
<i>Dont titres non libérés (1)</i>	281		-	-	-	281
Créances rattachées à des participations (2)	1 008		1 790	- 728	- 26	2 043
Prêts et créances	47	1 472	2	- 1 473	72	283
Créances et dépôts liés à la location financement	3 790		5 855	- 5 404	95	4 336
Placements moyen terme	897		- 72	-	-	825
Dépôts versés (3)	488		154	-	-	642
Intérêts courus non échus sur prêts et créances	16		-	-	- 2	15
Intérêts courus non échus sur instruments dérivés	- 0	189	-	-	- 38	151
Total	8 347	1 661	9 018	- 8 012	101	11 277
Dépréciation (4)	- 411		- 0	408	-	- 4
Immobilisations financières nettes de dépréciation	7 936	1 661	9 018	- 7 605	101	11 273

(*) Compte courant de la CPRP (1472 M€) préalablement classé en créances d'exploitation et remboursé intégralement en 2009 et intérêts courus non échus sur produits dérivés préalablement classés en créances d'exploitation reclassés en immobilisations financières pour 189M€ (cf. Note 8 sur les créances d'exploitation)

(1) Il s'agit uniquement des titres Eurofima

(2) Dont prêts attribués à des filiales dans le cadre du financement du 1% logement (349 M€), avance faite dans le cadre d'un contrat de lease suédois (350 M€) et autres prêts accordés à des filiales pour 1 345 M€.

(3) Dépôts à moins de trois mois.

(4) Dont, au 31/12/08, 408 M€ de dépréciation sur la valeur des titres Albawaneuf (ex-SERNAM) reprise en 2009 suite à la clôture de la liquidation

(5) Dont acquisition des titres SNCF P 1 054 M€, SICF pour 48 M€ et capitalisation de la Foncière pour 188 M€.

- 7 -

STOCKS ET EN COURS

	31 décembre 2009			31 décembre 2008
	Montants bruts	Dépréciation	Montants nets	Montants nets
Matières et fournitures premières	621	- 66	554	499
Produits finis	189	- 1	188	190
En cours de production	26	-	26	31
Total	835	- 67	768	720

CREANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Clients et comptes rattachés (1)	1 790	1 584
Créances sur Etat et Collectivités publiques (2)	1 142	970
Eurofima & assimilés	1 294	1 371
Dérivés actifs (7)	2 330	2 686
Autres créances d'exploitation	1 679	3 010
<i>Avances et acomptes versés</i>	405	91
<i>Créances / cessions d'immobilisations</i>	442	272
<i>Opérations pour ordre et compte de RFF</i>	233	101
<i>Comptes courants d'exploitation actif (3)</i>	173	506
<i>Compte courant CPRP (4)</i>	-	1 472
<i>Intérêts courus sur contrats d'échange (6)</i>	-	189
<i>Autres (5)</i>	427	380
Valeurs Brutes	8 235	9 622
Dépréciation	- 480	- 486
Valeurs Nettes	7 756	9 135

(1) Concerne à hauteur de 565 M€ des produits à recevoir (323 M€ de produits à recevoir RFF, 48 M€ liés à la prise en charge de l'impact des retraites dans les coûts de l'Infrastructure par RFF et 36,9 M€ de redevances pour le domaine Gares)

(2) Ce poste comprend notamment les créances sur l'Etat, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et les Conseils Régionaux au titre des compensations tarifaires, des contributions d'exploitation et des subventions d'investissement

(3) Dont compte courant avec RFF : 176 M€ (448 M€ au 31 décembre 2008)

(4) Compte courant de la CPRP préalablement reclassé en autres immobilisations financières, et remboursé intégralement en 2009. (cf note 6)

(5) dont des créances voyageurs pour 135 M€ (agences de voyage, RATP), des produits à recevoir du Fret pour 70 M€ ; et 153 M€ au titre du Lease Suédois.

(6) Les intérêts courus sur contrats d'échange ont été reclassés en immobilisations financières pour 189M€ (cf. Note 6)

(7) Intérêts Courus Non Echus.

- 9 -

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Echéances à plus de trois mois dès l'origine et/ou soumis à risque de taux	806	1 022
Obligations	145	125
Titres de créances négociables	661	897
Echéances à moins de trois mois dès l'origine et sans risque de taux	3 507	2 536
Titres de créances négociables	139	699
OPCVM	3 352	1 834
Placements en devises	16	3
Intérêts courus non échus	2	7
	4 314	3 565

Seules les Valeurs Mobilières de Placement à échéance, dès l'origine, inférieure ou égale à trois mois, entrent dans la définition de la trésorerie retenue pour l'élaboration du tableau de flux de trésorerie.

L'augmentation, de 749 M€, des Valeurs Mobilières de Placement résulte de l'évolution favorable de la situation nette de trésorerie de l'entreprise.

- 10 -

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Charges constatées d'avance	267	244
Charges à répartir sur plusieurs exercices dont :	48	43
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	6	10
<i>Pertes sur contrats d'échange</i>	39	30
<i>Autres charges différées sur opérations financières</i>	3	2
Total	315	287

- 11 - ECARTS DE CONVERSION

	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Ecarts de conversion actif	1 169	1 017
Ecarts de conversion passif	- 1 139	- 982
Net actif/(passif)	30	35

Les écarts de conversion portent sur les opérations financières et sur les titres non libérés EUROFIMA. La variation de la période s'explique principalement par un effet cours sur devises.

- 12 - CAPITAUX PROPRES

	31 décembre 2008	Affectation du résultat 2008	Résultat 2009	Mouvements sur subventions	Inscription des subventions au compte de résultat	Dividendes versés (1)	Intégration des SAVS (2)	31 décembre 2009
Dotation en capital	2 204							2 204
Dotation immobilière	2 767							2 767
Ecart de réévaluation	70							70
Autres réserves	15	2						18
Report à nouveau	1 770	632				- 183	34	2 253
Résultat de l'exercice	633	- 634	- 382				2	- 382
Situation nette	7 459	-	- 382	-	-	- 183	36	6 929
Subventions d'investissement	6 072			819	- 369			6 522
Capitaux propres	13 531	-	- 382	819	- 369	- 183	36	13 452

(1) correspond au dividende versé à l'Etat au titre des résultats 2008 à hauteur de 183 M€.

(2) Les comptes des Services Annexes à Vocation Sociale (SAVS), portés auparavant sur les lignes des comptes d'actif et de passif des SAVS, sont désormais intégrés ligne à ligne à l'actif et au passif du bilan.

- 13 -

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En M€	31 décembre 2008	Dotations provisions	Analyse de la reprise		Reclassement (7)	31 décembre 2009
			Reprise provision devenue sans objet	Reprise provision utilisée		
Engagement envers le personnel (1)	107	370	-	3	-	480
Risque environnement (2)	362	30	- 4	- 16	0	372
Risques fiscaux et sociaux (3)	10	9	- 4	-	1	16
Litiges contractuels (4)	407	123	- 65	- 28	- 5	431
Charges de restructuration	2	4	-	- 0	-	6
Opérations de location financement (5)	1 622	61	-	- 85	106	1 705
Risques de change et de taux	36	6	-	- 0	-	41
Risques financiers	14	16	-	- 14	-	16
Autres provisions pour R&C (6)	125	297	- 5	- 37	0	380
Total	2 686	917	- 78	- 177	102	3 449

(1) Cette rubrique comprend notamment les engagements envers le personnel pour les rentes accidents du travail (103 M€,) la médaille d'honneur du travail (pour 33 M€), la dotation aux provisions pour le Compte Epargne Temps (CET) de 7 M€ et la Cessation Progressive d'Activité (CPA pour 337 M€). La variation importante du poste s'explique essentiellement par la constatation en 2009 de la CPA pour un montant de 337 M€ et du CET pour 7M€. Les autres variations sont les rentes accidents du travail pour 28 M€ et la médaille d'honneur du travail (pour 0.5 M€). Cf. Note 3 Principes comptables paragraphe- Provisions pour risques et charges.

(2) Concerne principalement les éléments suivants :

- Dépollution terrains pour 104 M€
- Coûts liés à l'amiante pour 147 M€

NB : En raison de l'étalement dans le temps de ces opérations de désamiantage, la provision fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,75 %.

(3) L'entreprise provisionne, par mesure de prudence, les redressements fiscaux contestés.

(4) Cette rubrique comprend notamment les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements de contrats.

(5) La provision correspond à la couverture des options d'achat sur la durée des contrats de Service Contract Lease, Pickle Lease et Lease néo-zélandais et à la provision pour pertes de valeur des matériels ferroviaires Corail en location financement.

(6) Cette rubrique comprend notamment une provision pour risque sur commandes fermes de matériel du Fret (255 M€ versus 45 M€ au 31 décembre 2008).

(7) Les reclassements concernent à hauteur de 106 M€ des reclassements de dettes d'exploitation.

- 14 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières inscrits au bilan en « Emprunts et Dettes Financières » sont constitués des emprunts à long et moyen terme émis par l'entreprise (y compris les dettes provenant du Service Annexe d'Amortissement de la Dette) et des dettes de trésorerie. Les dettes financières totales comprennent, outre le montant précédent, les dettes relatives aux contrats de location financement (Eurofima et assimilés) inscrites en « Dettes d'exploitation » (cf. note 16).

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emprunts obligataires long terme **	10 670	10 489
Emprunts obligataires moyen terme **	750	750
Emprunts auprès des établissements de crédit **	1 206	1 369
Intérêts courus non échus (*)	416	221
Dettes financières à long et moyen terme (A)	13 041	12 830
Dettes de trésorerie	3 217	2 594
Autres emprunts (Lease Hold et QTE)	3 481	3 373
Intérêts courus non échus	-	3
Dettes de trésorerie (B)	6 698	5 970
Passifs financiers hors Eurofima et assimilés	19 739	18 800
Eurofima et assimilés long terme **	3 002	3 038
Eurofima et assimilés moyen terme **	75	146
Eurofima et assimilés court terme	151	
Intérêts courus non échus	8	38
Dettes Eurofima et assimilés à long et moyen terme (C)	3 235	3 222
Eurofima et assimilés court terme	-	152
Intérêts courus non échus	-	1
Dettes Eurofima et assimilés	3 235	3 374
Passifs financiers	22 974	22 174
Créance vis à vis RFF	- 1 926	- 2 364
Créance vis-à-vis de CDP	- 4 825	- 5 972
Dépôts Lease Hold et QTE	- 3 481	- 3 373
Autres immobilisations financières (hors participations et créances liées à la location financement)	- 3 954	- 3 707
VMP et disponibilités	- 4 375	- 3 627
ENDETTEMENT FINANCIER NET	4 412	3 131

* *Dettes long et moyen terme (hors intérêts courus)	15 702
--	--------

(*) ICNE passifs / dérivés (211 M€) préalablement classés en dettes d'exploitation (cf. note 16).

**Dettes long et moyen terme (hors intérêts courus) en 2008

Structure par échéances des dettes financières à long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés :

La structure des dettes financières long et moyen terme, après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Echéances à moins d'un an	3 020	3 963
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans	4 481	6 059
Echéances à plus de 5 ans	8 776	6 500
<i>Neutralisation effet contrats d'échange</i>	- 575	- 729
Dettes financières long terme hors intérêts courus (A)	15 702	15 793
Intérêts Courus Non Echus (B)	423	260
Dettes financières long terme (A)+(B)	16 125	16 052

Structure par devises et par taux des dettes financières long et moyen terme, y compris Eurofima et assimilés, après prise en compte des instruments financiers dérivés, hors intérêts courus :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Euro	15 769	16 030
Livre Sterling	238	222
Franc suisse	270	270
<i>Neutralisation effet contrats d'échanges</i>	- 575	- 729
Dettes financières long terme hors intérêts courus non échus	15 702	15 793
Dont par taux :		
- taux fixe	8 727	8 821
- taux variable	7 550	7 701
- neutralisation effet contrats d'échange	- 575	- 729

**DETTES FINANCIERES NETTES DE LA CREANCE SUR RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF),
DE LA CREANCE SUR LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE (CDP)
ET DES PRETS LONG TERME AUX FILIALES**

La structure de la créance sur RFF et sur CDP est décrite en note 5.
La structure des prêts aux filiales est décrite en note 6.

Structure par échéances des dettes financières nettes à long et moyen terme, y compris Eurofima :

La répartition par échéances des dettes financières long et moyen terme de la SNCF (hors créance sur RFF, créance sur CDP et prêts long terme aux filiales) s'analyse comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Echéances à moins d'un an	1 329	2 342
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans	505	1 841
Echéances à plus de 5 ans	5 517	3 591
<i>Neutralisation effet contrats d'échange</i>	- 442	- 559
Dettes financières nettes à long terme hors intérêts courus non échus	6 910	7 214
<i>Intérêts courus non échus</i>	<i>133</i>	<i>118</i>
Dettes financières nettes à long terme avec intérêts courus non échus	7 043	7 332

Structure par devises et par taux des dettes financières nettes à long et moyen terme hors intérêts courus non échus :

La répartition par devises et par taux des dettes financières long et moyen terme de la SNCF (hors créance sur RFF, créance sur CDP et prêts long terme aux filiales), après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Euro	7 264	7 686
Franc suisse	88	87
<i>Neutralisation effet contrats d'échange</i>	- 442	- 559
Dettes financières nettes à long terme hors intérêts courus non échus	6 910	7 214
Répartition par taux		
Taux fixe	4 427	4 269
Taux variable	2 925	3 504
<i>Neutralisation effet contrats d'échange</i>	- 442	- 559
Dettes financières nettes à long terme hors intérêts courus non échus	6 910	7 214

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les opérations de crédit-bail et de cession-bail pour lesquelles l'équivalent d'endettement financier, net des dépôts, est de 188 M€ au 31 décembre 2009 (201 M€ au 31 décembre 2008).

- 15 - INSTRUMENTS DERIVES

INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

Swaps de devises

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2009 sont détaillés ci-dessous :

(en millions)	<i>Engagements reçus (en devises)</i>	<i>Engagements donnés (en euros)</i>
Euro	60	61
Franc Suisse	1 725	1 124
Dollar américain	1 640	1 353
Dollar australien		
Dollar canadien	150	92
Dollar de Hong Kong	1 104	106
Dollar néozélandais		
Livre Sterling	801	1 279
Yen	66 500	521

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certaines créances, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux créances correspondantes.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2009 sont détaillés ci-dessous :

(en millions)	<i>Engagements reçus (en euros)</i>	<i>Engagements donnés (en devises)</i>
Franc Suisse	389	600
Dollar américain	616	750
Dollar canadien	92	150
Dollar de Hong Kong	33	272
Livre Sterling	225	150

Achats à terme de devises

(en millions)	<i>Devises</i>
Livre sterling	53
Dollar australien	100
Franc Suisse	120
Dollar américain	2 325

Ventes à terme de devises

(en millions)	<i>Devises</i>
Dollar américain (1)	2

⁽¹⁾ couverture d'opérations d'exploitation

Options sur devises : Néant

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque du taux d'intérêt de sa dette financière, l'entreprise intervient sur le marché des swaps de taux et des swaptions.

Les encours de ces swaps et swaptions, représentés par leur encours notionnel, sont les suivants :

	<i>Dette nette Long et Moyen Terme</i>	<i>Dette nette Court Terme</i>
Swaps receveurs de Taux Fixe	2 508	1 962
Swaps payeurs de Taux Fixe	5 810	606
Swaps d'index	1 190	151

INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIERES PREMIERES

Dans le cadre de ses activités courantes, l'entreprise met en place des contrats dérivés sur les produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous : Néant

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

Les placements financiers :

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables (certificat de dépôt, billet de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires.

Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placements pour chacune d'elle.

Les instruments financiers dérivés :

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux et de change naissant de l'activité normale. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES
--

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31/12/2009 diffèrent selon la nature des instruments concernés.

La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31/12/2009 en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise.

Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31/12/2009 auprès des établissements financiers contreparties de l'entreprise.

La juste valeur des options de change de gré à gré a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise.

Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'entreprise.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), hors courus, pour résilier ces engagements.

Les valeurs de marchés ainsi estimées au 31/12/2009 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	<i>Valeur de marché estimée (hors intérêts courus) au 31 décembre 2009</i>	<i>Rentabilité (primes – valeurs de marché) au 31 décembre 2009</i>
<i>Gestion du risque de change</i>		
Swaps	-381	
Options		
Change Terme	55	
<i>Gestion du risque de taux</i>		
Swaps	-154	
Options		
<i>Gestion du risque matières premières</i>		
Swaps		
Options	-	-

- 16 - DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avances et acomptes reçus	210	43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	2 549	2 646
Dont dettes fournisseurs d'immobilisations	433	457
Dettes fiscales et sociales	2 375	1 785
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux (5)	1 358	814
Taxe sur le chiffre d'affaires	547	661
Etat et collectivités publiques	469	311
Autres dettes	4 681	5 769
Titres de participation non libérés (dettes) (2)	317	317
Opérations de location financement	3 228	3 336
Comptes courants d'exploitation passif	21	16
Dérivés passifs (4)	648	779
Intérêts courus sur contrat d'échange (*)	-	211
Autres dettes d'exploitation (3)	466	1 110
Total dettes d'exploitation	9 815	10 244

(*) ICNE passifs / dérivés (-211M€) préalablement reclassés en dettes financières (cf. Note 14)

(1) dont 1 691 M€ de charges à payer d'exploitation (contre 1 494 M€ à fin 2008) ; 235 M€ de charges à payer d'investissements (contre 293 M€ à fin 2008) et 193 M€ de charges à payer financières (contre 5 M€ à fin 2008).
Au 31/12/09 les dettes fournisseurs hors facture non parvenues s'élèvent à 903 M€ dont 197 M€ de fournisseurs d'immobilisations.

(2) Il s'agit uniquement des titres Eurofima restant à libérer.

(3) Ce poste comprend 307 M€ d'avance sur cession d'immobilisation, principalement sur TER.

(4) Ce poste correspond à des opérations de contrat d'échange sur emprunt.

(5) Ce poste comprend notamment les dettes vis-à-vis de la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPRP) qui était auparavant classées en autres dettes pour un montant de 365 M€ au 31/12/2009 contre 355 M€ au 31/12/2008.

- 17 -
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Gains sur contrats d'échange	34	79
Plus-values sur opérations de Service Contract, Pickle Lease et Lease Néozélandais	932	818
Plus-values sur opérations Eurofima	209	209
Plus-values sur opérations de cession-bail immobilier (1)	14	12
Autres (2)	1 427	1 425
Total	2 616	2 542

(1) *Etalement des plus-values sur la durée du contrat*

(2) *Concerne notamment les titres de transport encaissés avant le 31 décembre 2009 et qui seront utilisés après cette date (381 M€) et des produits relatifs à la convention de gestion avec RFF (232 M€) facturés en 2009 au titre de l'exercice 2010.*

- 18 -
CHIFFRE D'AFFAIRES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits du trafic	9 519	9 858
Prestations de service pour les AO	3 489	3 344
Produits annexes au trafic	316	274
Gestion du trafic et des circulations	881	863
Travaux, Entretien, Maintenance	3 618	3 397
Locations de matériel et engins	50	61
Produits du patrimoine	285	264
Autres produits	366	459
Chiffre d'affaires	18 525	18 519

- 19 - ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Achats de matières et fournitures	- 1 588	- 1 446
Péages (1)	- 3 149	- 3 004
Utilisation moyens de transports et de traction	- 625	- 1 368
Travaux entretien et maintenance	- 715	- 634
Charges de patrimoine	- 764	- 584
Locations matériel et engins	- 228	- 225
Prestations d'escale	- 27	- 150
Energie de traction	- 615	- 567
Autres charges	- 1 520	- 695
Total	- 9 231	- 8 673

(1) Péages facturés par Réseau Ferré de France et par Eurotunnel

- 20 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Subventions d'exploitation	33	23
Autres produits / transfert de charges (1)	128	175
Total	162	198

(1) Les autres produits regroupent des indemnités d'assurance et des transferts de charges liés à la traduction des conditions contractuelles avec des tiers.

- 21 -
CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements	- 5 638	- 5 633
Cotisations retraites	- 1 667	- 1 612
Autres charges sociales	- 1 312	- 1 273
Charges liées aux congés, repos et départs anticipés	3	- 25
<i>Sous-total</i>	- 8 614	- 8 543
Mise à disposition de personnel	- 53	- 47
Total des charges de personnel	- 8 667	- 8 591
Effectifs moyens payés		
Cadres	28 187	27 238
Maîtrise	46 520	46 101
Exécution	87 064	90 146
Total des effectifs moyens payés	161 771	163 485
Effectifs disponibles moyens	156 434	158 378

Les rémunérations imposables allouées aux membres du Comité Exécutif de l'entreprise s'élèvent à 4 M€ en 2009 contre 4 M€ en 2008, pour un nombre moyen de 12 personnes siégeant au Comité Exécutif.

- 22 -
**DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS,
AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	- 922	- 793
Immobilisations incorporelles	- 72	- 50
Immobilisations matériel ferroviaire	- 519	- 429
Autres immobilisations corporelles	- 331	- 314
(Dotation) / Reprise nette aux dépréciations et provisions d'exploitation	- 368	- 234
Aux dépréciation des Immobilisations	5	- 32
Aux dépréciation sur Actif circulant	- 45	48
Aux provisions pour Risques et charges	- 328	- 250
Total	- 1 290	- 1 027

- 23 - RESULTAT FINANCIER

	Année 2009	Année 2008
Charges nettes sur gestion de la dette	-207	-184
Bénéfices des opérations sur lease	17	11
Dividendes	8	67
Dépréciation de titres : reprise / (dotation)	0	0
Effet de change sur titres non libérés	0	-32
Autres	-17	3
Coût financier	-40	0
Résultat financier	-239	-135

- 24 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Plus values nettes de cessions d'actifs	541	213
<i>Titres de participation</i>	0	4
<i>Actifs incorporels</i>	2	3
<i>Actifs corporels</i>	539	206
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-837	-435
<i>Perte de valeur matériel roulant Corail et Corail IC (1)</i>	-46	-36
<i>Perte de valeur FRET (1)</i>	-525	-30
<i>Perte de valeur INFRA (1)</i>	-230	-325
<i>Perte de valeur ELYPSOS (1)</i>	0	-13
<i>Dépréciations d'immobilisations (2)</i>	-35	-19
<i>Autres</i>	0	-13
Effet Projet INPEC	0	125
Autres	80	-13
<i>Dénouement litige</i>	106	
<i>Contrat temporaire share revenue</i>	-20	
<i>Restitution de subvention LIIFT</i>	-2	0
<i>accord commercial SNCB</i>	-2	
<i>Autres charges et produits divers</i>	-2	-13
Total	-216	-110

(1) Les dépréciations pour pertes de valeur concernent l'actif et les engagements Hors bilan pour le Fret. Le détail est fourni en note 4.

(2) concerne la liquidation de ALBAWANEUF

Le résultat exceptionnel à fin décembre 2009 est une charge nette de -216 M€.

Elle inclut les principaux éléments suivants :

- Des plus-values nettes sur cessions d'actifs pour 541 M€, dont 344 M€ au titre de la cession de la 1^{ère} tranche des Batignolles, 129 M€ au titre des apports d'actifs à la Foncière et 34 M€ au titre de l'apport partiel d'actifs à ICF Novedis,
- La constatation de pertes de valeurs sur SNCF Voyages (Corail et Elipsos) et InterCités pour -46M€ correspondant aux investissements de la période,
- Les dépréciations complémentaires sur Fret pour -230 M€ et Infrastructure pour -525 M€ (dont 12 M€ PRMD sur Matériel)
- Un produit relatif au dénouement d'un litige à hauteur de 106 M€.

- 25 -
**IMPOTS SUR LES RESULTATS
ET SITUATION FISCALE**

REGIME D'INTEGRATION FISCALE

Le 1^{er} juillet 1988, l'EPIC SNCF a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code Général des Impôts. Le périmètre de l'intégration fiscale de l'entreprise est constitué de 231 sociétés au 31 décembre 2009 (y compris l'EPIC SNCF) dont principalement SNCF Participations, France Wagons, ICF Novedis, et les filiales françaises des groupes GEODIS, EFFIA et SNEF.

Le produit d'intégration fiscale 2009 de la SNCF s'élève à 76 M€ (contre 60 M€ en 2008) dont les crédits d'impôt apprentissage (CIA) et crédit d'impôt famille (CIF) qui s'élèvent à 3,3M€.

SITUATION FISCALE DIFFEREE

Après imputation, le montant des déficits reportables du groupe fiscal SNCF au 31 décembre 2009 s'élève à 5 762 M€ (au titre des déficits constitués depuis 1988, date de création du Groupe) contre 6 340 M€ au 31/12/2008.

- 26 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE ET ASSIMILES

Engagements de retraite

Depuis la création de la CPRP SNCF au 30 juin 2007, l'entreprise se trouve engagée vis-à-vis de son personnel par un régime à cotisations définies. A ce titre, **la SNCF n'est plus tenue de reconnaître d'engagement financier au titre des retraites.**

Autres engagements

A compter du 30 juin 2007, **les seules prestations sociales** significatives qui n'entrent pas dans le champ d'application des décrets évoqués ci-dessus et **sur lesquelles la SNCF reste engagée** sont les **rentes accidents du travail, l'action sociale et le régime complémentaire de prévoyance des cadres supérieurs.**

Les principales hypothèses actuarielles des calculs d'engagements sont les suivantes :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux d'actualisation brut	4,5 %	5,3%
Taux d'inflation / revalorisation	2,0 % pour rentes AT et action sociale 3% pour le régime complémentaire des cadres supérieurs	2,0 % pour rentes AT 2,5% pour le régime complémentaire des cadres supérieurs et 0% pour action sociale
Tables de mortalité	Tables TD88-90 et TGF05 pour les engagements liés aux accidents du travail Tables prospectives par génération TGH05 et TGF05 pour les autres engagements	Tables TD88-90 et TGF05 pour les engagements liés aux accidents du travail Table TGH05 pour l'action sociale et la complémentaire CS

Engagements de prévoyance

La création de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSNCF) au 30 juin 2007, ainsi que le transfert de cotisations « patronales » supportées par la SNCF au titre des retraités sur une assiette salariale, ont conduit l'entreprise à éliminer la quasi-totalité de ses engagements financiers liés à la prévoyance.

Les cadres supérieurs actifs et retraités, affiliés désormais au régime de prévoyance du personnel de la SNCF, conservent néanmoins un régime complémentaire de prévoyance spécifique géré en interne par l'Entreprise. Ce régime constitue un avantage postérieur à l'emploi qui porte engagement. Au 31 décembre 2009, cet engagement est estimé à 40 M€.

Rentes accident du travail

Les rentes servies aux retraités ou aux conjoints survivants sont considérées par la SNCF comme un complément de retraite. En conséquence, la valeur actuelle probable de ces compléments de retraite est portée en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2009, ces engagements s'élèvent à **701 M€** (contre 652 M€ au 31 décembre 2008) ; retraité des corrections 2009, l'engagement est calculé en intégrant de nouveaux éléments qui jusqu'alors n'avaient pas été pris en compte (réversibilité des rentes du fait d'une maladie professionnelle, majoration de rentes amiante) ou dont les modalités de calcul ont été modifiées (frais de gestion).

Action sociale

L'entreprise assure elle-même les services d'action sociale qui, hors du cadre SNCF, incombent aux régimes de droit commun.

L'essentiel des bénéficiaires des services d'Action Sociale sont des cheminots retraités. L'analyse du régime d'action sociale dans le cadre de la transition vers les normes IFRS a conduit à identifier des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au titre des aides familiales aux retraités, aides à l'amélioration de l'habitat des pensionnés, charges d'entretien de maisons de retraites pour un montant de **238 M€** au 31 décembre 2009 (contre 227 M€ au 31 décembre 2008).

Facilités de circulation

Le personnel SNCF (actifs et leurs ayant droit, et retraités) bénéficie de facilités de circulation lui permettant de voyager dans certains cas à des conditions tarifaires différentes du prix de marché. La SNCF estime que le dispositif des facilités de circulation n'a pas d'impact dimensionnant sur ses moyens de production.

Évolutions des engagements entre décembre 2008 et décembre 2009

L'évolution du niveau des engagements entre fin 2008 et fin 2009 s'explique par :

- Le coût financier lié à la perte d'une année d'actualisation ;
- L'accumulation des droits acquis liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire ;
- Le paiement des prestations ;
- Les écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses ou relatifs à des écarts entre les hypothèses retenues et leur réalisation effective au cours de l'année (mortalité, taux de revalorisation).

Au 31 décembre 2009, les engagements sont :

- Au titre des rentes AT des Retraités : 701 M€
- Au titre de l'Action Sociale : 238 M€
- Au titre de la complémentaire cadres supérieurs : 40 M€.

Entre fin 2008 et fin 2009, les évolutions suivantes ont été apportées :

- Baisse de 0.8% du taux d'actualisation ;
- Pour les rentes accident du travail : changement concernant la prise en compte de la réversibilité des rentes du fait d'une maladie professionnelle, majoration de rentes amiante et modification des modalités de calcul des frais de gestion.

Au global, le montant des engagements atteint 980M€ contre 833 M€ l'an dernier compte tenu des évolutions décrites ci-dessus.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0.25% du taux d'actualisation (ou une baisse de 0.25%) réduit les engagements l'année 2009 de 27 millions d'euros (ou augmente ces engagements de 28 millions d'euros).

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En M€					
Nature eng.	Engagement au 31 décembre 2009				Engagement au
	A moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 12 2008
					Total
Autres eng. D'achats d'exploitations	163	648	217	1 027	442
Avals et cautions vis-à-vis de tiers externes (1)	685	51	7	743	634
Avals et cautions vis-à-vis des entités liées	0	0	0	0	153
Avals et cautions vis-à-vis du personnel	0	0	0	0	1
Engagement d'achats - matériel ferroviaire	94	0	0	94	0
Ligne de crédit bancaires non utilisées	650	240	0	890	550
Location Financement	0	0	0	0	38
Location simple immobilier	19	77	98	194	264
Promesse de ventes - biens immobiliers	181	72	0	253	558
Subventions d'investissements à recevoir des autorités organisatrices - mat. ferroviaire (5)	717	1 682	100	2 500	2 115
Total engagements reçus	2 509	2 770	422	5 700	4 756
Autres engagements d'achats d'exploitations (2)	1 593	953	2	2 548	2 740
Avals et cautions vis-à-vis de tiers externes (3)	60	62	7	129	34
Avals et cautions vis-à-vis des entités liées	25	22	0	48	235
Avals et cautions vis-à-vis du personnel (4)	1 000	0	0	1 000	1 001
Avances remboursables vis-à-vis de tiers externes	6	22	29	57	65
Crédit bail immobilier	14	54	6	74	100
Crédit bail mobilier	0	0	0	0	0
Engagement d'achats - matériel ferroviaire (5)	1 402	3 999	454	5 855	6 952
Location Financement (6)	391	1 567	1 669	3 627	3 581
Location simple immobilier	145	482	313	941	730
Location simple mobilier	78	234	69	382	41
Option d'achat ou de cession de titres de participation	0	0	0	0	0
Promesses de ventes - biens immobiliers	181	72	0	253	509
Total engagements donnés	4 897	7 467	2 550	14 914	15 988

- (1) Les cautions reçues concernent pour 95 M€ la contre garantie solidaire et à première demande accordée à l'entreprise au titre des emprunts accordés à la SOFIAP. Elles sont le strict reflet des cautions données.
- (2) Les autres engagements d'achat d'exploitation donnés concernent les commandes fermes sur contrats et achats divers (achats d'infrastructure, électricité, contrats de transports, de concessionnaires, de prestations intellectuelles...).
- (3) Les cautions données concernent pour 95 M€ des garanties accordées par l'Entreprise sur les emprunts bancaires SOFIAP.
- (4) Il s'agit de l'encours total des cautions accordées par l'entreprise dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.
- (5) Les engagements donnés concernent les commandes fermes de matériel roulant. Les engagements reçus correspondent aux subventions d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé (TER et Transilien).
- (6) Dont engagements de loyer à payer sur les opérations de QT Lease : 1 176 M€

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

Nature des biens financés	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	Cumul à la clôture	A 1 AN AU PLUS	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL	
Crédit-bail	16	167	14	54	6	74	93
Immobilier	16	167	14	54	6	74	93
Location-financement Matériel ferroviaire	482	2 792	293	1 054	1 138	2 484	3 825
Dont Pickle Lease	37	430	37	72	0	109	471
Lease-Hold	55	542	55	203	275	533	444
Service Contract	322	1 278	88	369	364	820	2 462
Lease Néo-zélandais	5	224	5	20	49	74	0
Lease Suedois	21	27	34	136	431	601	332
Lease UK	38	224	68	227	0	295	115
Locations longue durée TER	5	67	7	27	18	52	0
Location-financement Système de réservation	110	733	106	540	531	1 176	0
Dont QTE	110	733	106	540	531	1 176	0
TOTAL	608	3 692	413	1 648	1 674	3 735	3 918

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie a été élaboré selon la méthode dite « indirecte » qui consiste à corriger le résultat net de l'entreprise, des charges et produits sans incidence sur la trésorerie en vue de déterminer la capacité d'autofinancement.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement, les dépôts et les emprunts de trésorerie d'une durée inférieure ou égale à 3 mois.

La capacité d'autofinancement s'élève à 1 241 M€.

La variation du **besoin en fonds de roulement** d'activité dégage sur l'exercice 2009 un besoin de financement de **86 M€** résultant notamment d'une avance faite à RFF au titre de la réservation des sillons 2010 et d'une augmentation des créances clients liée à un plus gros volume d'investissement pour RFF.

En conséquence, les **flux dégagés par l'activité** sur la période constituent une ressource de financement de **1 155 M€**.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement constituent un décaissement net de **-2 668 M€**, dont **-2 962 M€** au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (investissements en matériel ferroviaire pour -2 153 M€ et installations fixes pour -809 M€) ; -1 054 M€ au titre de l'acquisition de titres SNCF P ; et une diminution du BFR d'investissement de -494 M€.

Les cessions d'immobilisations corporelles dégagent une ressource de 1 216 M€ et concernent essentiellement des ventes de terrains (dont la cession de Paris Batignolles pour 370 M€) et bâtiments ainsi que des cessions de matériel roulant aux régions pour 447 M€. (cf. Notes 4 – immobilisations incorporelles et corporelles).

Les flux liés aux opérations de financement ressortent à **2 236 M€**, dont 822 M€ dégagés par les subventions d'investissement reçues essentiellement au titre du matériel roulant TER. Les émissions d'emprunts s'établissent à 2 823 M€. Les remboursements bruts d'emprunts s'élèvent à -3 082 M€. Les encaissements reçus au titre des créances RFF et CDP s'élèvent respectivement à 448 M€ et 1 169 M€. Le solde net (remboursements bruts – encaissements reçus) est un décaissement de -1 465 M€.

Au final, la **variation de la trésorerie** est **positive de 722 M€**. Elle se caractérise par une forte augmentation des VMP.

Dans ces conditions, la trésorerie de clôture au 31 décembre 2009 est positive de 3 261 M€ et se décompose comme suit :

• disponibilités	61 M€
• valeurs mobilières de placement (inférieures ou égales à 3 mois)	3 507 M€
• dettes de trésorerie	-307 M€

Renseignements concernant le droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004 – 391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, l'EPIC SNCF accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Un accord concernant la formation et notamment la mise en oeuvre du DIF a été signé en 2005 entre l'EPIC et les organisations syndicales. Cet accord arrivant à expiration en 2008, un nouvel accord a été signé en septembre 2008.

Une formation est éligible au DIF si elle est utile à la tenue du poste exercé ou envisagé. Les formations indispensables à l'acquisition des compétences nécessaires à la tenue du poste ne relèvent pas du DIF.

Toute action de promotion, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ou de qualification relève du DIF pour autant :

- qu'elle soit cohérente avec la situation professionnelle de l'agent, son poste de travail, et ses possibilités et perspectives d'évolution dans l'entreprise ;
- que l'agent dispose des pré requis nécessaires pour suivre la formation ;
- qu'elle ne relève pas de l'obligation de l'employeur ;
- qu'elle soit inscrite dans l'offre de formation de l'entreprise.

En application de l'avis n°2004 – F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, les dépenses engagées ne sont soumises à aucun provisionnement. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période.

Au 31 Décembre 2009, le cumul des droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élève à 14,7 millions d'heures et le volume d'heures total de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 13,4 millions d'heures.

Au titre des droits accumulés sur les années 2005 à 2008, 970 000 heures de formation ont été consommées.

- 29 - Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-14-87 du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des Commissaires Aux Comptes doit être indiqué de la façon suivante :

en Euros	MAZARS	PricewaterhouseCoopers
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	1 207 250,00	900 000,00
Honoraires au titre des missions de diligences directement liées	483 084,00	179 290,00
Total	1 690 334,00	1 079 290,00

- 30 - LITIGES

L'entreprise est impliquée dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

CONTENTIEUX LIES A LA CONCURRENCE

Les sociétés Karavel, Promovacances.com, Lastminute et Switch ont respectivement saisi le Conseil de la Concurrence les 5 août 2002, 25 juin 2004 et 4 avril 2007 de plaintes relatives à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des voyages en ligne entre l'entreprise SNCF et Expédia.

Suite à la procédure de non contestation des griefs (article L 462-2 III du code de commerce) dans laquelle la SNCF s'était engagée pendant l'été 2008 et après les audiences du Conseil de la Concurrence intervenues les 2 et 9 décembre 2008, le Conseil de la Concurrence a rendu le 5 février 2009 sa décision. Aux termes de celle-ci, la SNCF est condamnée à une sanction pécuniaire de 5 M€. Le Conseil de la Concurrence a par ailleurs pris acte des engagements souscrits par l'entreprise SNCF en soulignant dans son communiqué de presse qu'ils donneront une meilleure visibilité aux entreprises ferroviaires qui arriveront sur le marché à l'ouverture de la concurrence au transport international de voyageurs.

La SNCF n'a pas fait appel de la décision du Conseil de la Concurrence, ce qui n'a pas été le cas de Expédia et de Karavel. De ce fait, la SNCF a présenté, le 10 avril 2009, une demande de jonction volontaire à l'instance, procédure ouverte lorsque le recours risque d'affecter les droits et charges des autres parties à l'instance devant l'Autorité de la Concurrence. L'affaire a été plaidée le 15 décembre 2009 et l'arrêt de la Cour d'Appel a été rendu le 23 février 2010, confirmant la décision du Conseil de la Concurrence du 5 février 2009.

- 31 - EVENEMENTS POST CLOTURE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'EPIC SNCF a lancé une émission d'un emprunt obligataire de 750 M€ à 15 ans. La clôture de ce tirage a eu lieu le 19 février 2010. Par ailleurs, depuis la date de mise à jour du programme Emprunt Moyen Terme Négociable, soit le 25 janvier 2010, l'EPIC SNCF a lancé deux émissions de 200 millions d' AUD et de 100 millions de CHF qui se terminent respectivement les 23 et 24 février 2010.

CONSOLIDATION DES INTERETS DE LA SNCF AU SEIN D'EUROSTAR

Eurostar change de statut et devient une entreprise ferroviaire gérée par SNCF et ses partenaires : London and Continental Railways (LCR) et Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCFB).

Eurostar devient une société de droit britannique. Ce changement de statut s'accompagne de la prise de contrôle d'Eurostar par SNCF ; le capital est réparti de la manière suivante : 55% pour SNCF, 40% pour LCR et 5% pour SNCFB.

Cette transformation simplifie les structures juridiques en passant d'un mode de coopération à la création d'un opérateur ferroviaire à part entière, permettant ainsi à Eurostar de faire face à la concurrence.

- 32 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Chiffres en M€

SOCIETES	CAPITAL SOCIAL	Capitaux propres avant répartition	%	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et créances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la	CHIFFRE D'AFFAIRE HT	Bénéfice net (+) ou perte (-) du dernier	DIVIDENDE S ENCAISSES EN 2009
				brute	nette					
I - FILIALES										
SICF (Société Immobilière des Chemins de Fer Français)	338	410	100%	388	388	251		0	6	4 647
SNCF Habitat (Anciennement SOCRIF)	0	84	100%	0	0	94		0		2
LA FONCIERE (2)	188	188	100%	188	188					
SNCF PARTICIPATIONS	320	2 234	100%	2 098	2 098			4	-10	
II - PARTICIPATIONS										
Société du chemin de fer sous marin	NC	NC	50%	0				NC	NC	NC
EUROFIMA (1)	1 752	1 859	23%	24	24				32	3 099
SEM d'aménagement de Paris (SEMAPA)	1	9	20%	0	0			189	2	
Société INTERCONTAINER - INTERFRIGO	18	17	11%	4	2			144	-2	
Les Editions de la vie du rail	2	3	10%	0	0			13	-1	
III - PARTICIPATIONS (inférieures à 10% du capital)										
SEM d'aménagement de l'est de Paris (SEMAEST)	3	3	3%	0	0			22		
SEMIREP (SEM PARIS SEINE)	NC	NC		0				NC	NC	NC
HIT RAIL BV	NC	NC		0				NC	NC	NC
SODETEL	NC	NC		0				NC	NC	NC
FRIGOSUISSE	NC	NC		0				NC	NC	NC
BUREAU CENTRALE DE CLEARING	NC	NC		0				NC	NC	NC
LA MAISON DES MINES	NC	NC		0				NC	NC	NC
LA MAISON DES POLYTECHNICIENS	NC	NC						NC	NC	NC
LOMME SEQUEDIN	NC	NC		0				NC	NC	NC
SEMALY	NC	NC		0				NC	NC	NC
RATP VAL SERVICE	NC	NC		0				NC	NC	NC
TOTAL GENERAL				2 702	2 699					

(1) 2 600 Millions de CHF / cours du franc suisse au 31 décembre 2009 (1,4836)

(2) Capitalisation sur 2009 de La Foncière (S2FIT1)

- 33 - ENTREPRISES LIEES

Les données chiffrées concernant les filiales directes intégrées globalement en consolidation sont les suivantes :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Bilan actif		
Participations	2698	1 408
Créances rattachées à des participations	1597	579
Créances clients et comptes rattachés	159	157
Autres créances	104	5
Total Actif	4 557	2 149
Bilan passif		
Dettes financières	499	120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178	144
Autres dettes	7	7
Total Passif	685	271
Résultat financier		
Charges financières	-1	- 9
Produits financiers	53	16
Produits des participations	8	67
Résultat financier net	59	74

SNCF

Siège Social : 34, rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
N° Siren : 552 049 447

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 21 avril 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SNCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué aux paragraphes 2 et 4 de l'annexe aux comptes annuels, la SNCF a lancé, au cours de l'exercice 2009, une réflexion sur un nouveau Schéma Directeur du Transport Ferroviaire de Marchandises et une nouvelle organisation est actuellement en cours de définition.

Dans ce contexte, l'activité Fret SNCF a été répartie en 5 entités (unités génératrices de trésorerie) et les modalités d'évaluation des moyens de production ont été revues lors de la clôture des comptes.

A ce jour, compte tenu de l'avancement du projet, de la documentation existante sur les projections d'activité et de rentabilité, les valeurs d'utilités retenues ont été déterminées à partir d'éléments et d'hypothèses ne remplissant pas les principes comptables de l'EPIC exposés en note 3 de l'annexe aux comptes. Par ailleurs, le marché européen de la vente et de la location des locomotives est un marché restreint et la référence à des transactions est limitée. En conséquence, les valeurs retenues pourraient ne pas être représentatives des valeurs de marché.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur recouvrable des moyens de production du Fret SNCF dont la valeur comptable après amortissement s'élève à 1,2 milliard d'euros avant une dépréciation de 0,8 milliard d'euros. Ce point faisait déjà l'objet d'une réserve au cours des exercices précédents.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Comme indiqué dans la note 2 des comptes annuels, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte d'une difficulté à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément à l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance, outre celle ayant conduit à la réserve mentionnée ci dessus.

SNCF

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2009

- En raison des pertes constatées sur l'activité Infrastructure et des indices de perte de valeur identifiés sur SNCF Voyages, la SNCF a procédé à des tests de perte de valeur sur les actifs de ces activités. Nous avons examiné les modalités retenues par la SNCF lors de la mise en œuvre de ces tests, les prévisions des flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 3 et 4 donnent une information appropriée.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 2 979 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

SNCF


*Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2009*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2010


Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT**


ERIC BERTIER

MAZARS


MARIE-LAURE PHILIPPART


LIONEL GOTTLIB